

Public Concerné

- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP 1 en cours de validité (3 ans)
- Personne postulant à un emploi d'Agent de Sécurité- Incendie en Etablissement Recevant du Public (ERP) ou en Immeuble de Grande Hauteur (IGH) devant justifier des qualifications prévues par l'Arrêté du 2 Mai 2005 modifié.

Prérequis

- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 02 mai 2005,
- Faire preuve de capacité de compréhension et de retranscription de la langue française,
- Etre titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du travail en cours de validité et être habilité H0B0,
- Etre titulaire du diplôme SSIAP 1 en cours de validité (3 ans),
- Aptitude médicale.

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité des biens au sein des ERP ou des IGH dans le cadre de la formation recyclage SSIAP 1
- Sensibiliser les employés,
- Intervenir face à un début d'incendie,
- Alerter, évacuer le public et accueillir les secours,
- Entretenir les moyens de secours grâce à la formation recyclage SSIAP 1.

Durée et nombre de stagiaires

- 2 jours soit 14 heures, pour un groupe allant de 1 à 12 stagiaires.
- Après le premier recyclage, la périodicité des suivantes est fixée à 36 mois.

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- En INTER uniquement, au sein de l'un de nos centres techniques : nous consulter pour obtenir le planning INTER

1 - La prévention (5h dont 4h de formation et 1h de QCM blanc)

Thème : Evolution de la réglementation en matière de prévention

- Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
- Accessibilité du public

Matériels et documentation recommandés : Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié - ...

Cette séquence devra être mise à profit pour mettre l'accent sur l'évolution de la réglementation et du métier d'agent de sécurité incendie. Cette séquence sera clôturée par un examen "blanc" inclu dans le cadre de la formation recyclage SSIAP 1.

2 - Moyens de secours

Thème : Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours

- Agents extincteurs
- SST
- Moyen d'extinction

Matériels et documentation recommandés : SSI, Moyens de secours

Cette séquence devra être mise à profit pour présenter l'évolution des moyens de secours (matériels, méthodologie, ...)

3 - Mises en situation d'intervention (6h dont 2h de formation et 4h d'application)

Thème : Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie

Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

- L'action face à différents contextes :
 - ✓ Fumées, incendie
 - ✓ Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime
 - ✓ Méthode d'extinction d'un début d'incendie
 - ✓ Protection individuelle
 - ✓ Levée de doute, etc
- L'utilisation des moyens de communication mobile

Matériels et documentation recommandés : Matériels de l'équipe de sécurité, Extincteurs, Robinet d'incendie armé, Machine à fumées froides

Les exercices devront être réalisés en équipe constituée, le rôle de chef d'équipe étant tenu par un formateur dans le cadre de la formation SSIAP 1.

Chaque stagiaire devra avoir manipulé des extincteurs, en situation réelle, avoir mis en œuvre un RIA par des cheminements non rectilignes et avoir évacué une victime d'un local enfumé.

Application

- Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen :
 - ✓ d'un extincteur adapté au risque
 - ✓ d'un RIA
- Cas concrets

Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- Formateurs spécialisés dans le domaine de la prévention des risques,
- Responsable Pédagogique : LAKAL Bruno.

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- examen, effectué en fin de stage
- Support de formation remis à chaque stagiaire

Evaluation des SSIAP et Sanction

- Evaluation : Test QCM en fin de session
- Sanction : - Attestation de stage - Attestation de recyclage

Modalités de mise en œuvre

- Salle de formation permettant l'accueil de 12 personnes, SSI en fonction, vidéo-projection, aire de feu.
- Un document de référence sera remis à chaque participant.

Agrément

Organisme de formation partenaire agréé par la Préfecture de Police de Paris par arrêté n°05-0010 du 29/11/2005 pour la formation aux 3 degrés de qualification du personnel. L'agrément a été renouvelé par arrêté de la Préfecture de Police de Paris n°075-2020-007 du 12/11/2020 pour une durée de 5 ans.